

Date de la convocation	23 mai 2024
Membres en exercice	174
Présents	62
Représentés	37

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

n°D20240530 - 01

Objet : Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sur la période du 24 janvier au 6 mai 2024 et par le Bureau Syndical en séances des 18 mars et 2 mai 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles 11.2 et 12.2 des statuts de Réseau31, le Président du Syndicat et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des compétences du Conseil Syndical dans tout domaine à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) de l'approbation du compte administratif ;
- 3) des dispositions à caractères budgétaires prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (dépenses obligatoires) ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de la politique de la ville ;

Considérant qu'afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président ;

Considérant que la délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations ;

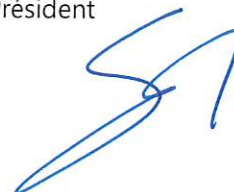
Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur ;

Décide

Article unique : de donner acte au Président des décisions prises en application de ses délégations de compétences, pour la période du 24 janvier au 6 mai 2024 et par le Bureau Syndical en séances des 18 mars et 2 mai 2024

Résultat du vote	Pour	99	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Liste des décisions

DECISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE RESEAU31

Compétences financières (A1)

8 MARS 2024	
DP103	Approuver le programme d'opérations proposé ; Approuver le montant de la demande d'inscription de 12 236 978 €HT au programme départemental Eau Potable 2024 et le plan de financement présenté ; Solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 de 2 465 794 €HT ; Solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 9 771 184 €HT ; Demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; S'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; S'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.
DP104	Approuver le programme d'opérations proposé ; Approuver le montant de la demande d'inscription de 20 172 048 € HT au programme départemental Assainissement Rural 2024 et le plan de financement présenté ; Solliciter auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Assainissement Rural 2024 de 4 052 914 € HT ; Solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 16119134 € HT ; Demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; S'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; S'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.
DP105	Approuver le programme d'opérations proposé ; Approuver le montant de la demande d'inscription de 523 647 € HT au programme départemental Eaux Pluviales 2024 et le plan de financement présenté ; Solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eaux Pluviales 2024 de 121 126 €HT ; Solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 402 521 €HT ; Demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; S'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; S'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.
DP106	Approuver le programme d'opérations proposé ; Approuver le montant de la demande d'inscription de 1274 394 €HT au programme départemental Eau Potable 2023 renouvellement de réseaux et le plan de financement présenté ; Solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 de 509 758 € HT ; Solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 764 636 € HT ; Demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; S'engager à présenter au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2024, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; S'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention ;

3 AVRIL 2024	
DP178	Annuler et remplacer la décision DP105-2024 par la présente décision DP178-2024 ; approuver le programme d'opérations proposé ; approuver le montant de la demande d'inscription de 734 190 €HT au programme départemental Eaux Pluviales 2024 et le plan de financement présenté ; solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eaux Pluviales 2024 de 184 289 €HT ; solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 549 901 €HT ; demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024



4 AVRIL 2024	
DP176	Annuler et remplacer la décision 103-2024 par la présente décision DP176-2024 ; approuver le programme d'opérations proposé ; approuver le montant de la demande d'inscription de 22 954 124 €HT au programme départemental Eau Potable 2024 et le plan de financement présenté ; solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 de 3 340 466 €HT ; demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention ;
DP177	Annuler et remplacer la décision DP104-2024 par la présente décision DP177-2024 ; approuver le programme d'opérations proposé ; approuver le montant de la demande d'inscription de 22 954 124 €HT au programme départemental Assainissement Rural 2024 et le plan de financement présenté ; solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Assainissement Rural 2024 de 4 626 034 €HT ; solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 18 325 087 €HT ; demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.
DP179	Annuler et remplacer la décision DP106-2024 par la présente décision DP179-2024 ; approuver le programme d'opérations proposé ; approuver le montant de la demande d'inscription de 2 292 954 €HT au programme départemental Eau Potable 2023 renouvellement des réseaux et le plan de financement présenté ; solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 renouvellement de réseaux de 917 182 €HT ; solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de 1 375 772 €HT ; demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées ; s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2024, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ; s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention.
DP204	Approuver l'opération proposée ; Approuver le montant de la demande d'inscription de 250 000 € HT ; Solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ; Demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées.
17 AVRIL 2024	
DP197	Approuver la proposition technique du SDEHG du raccordement électrique de la station d'épuration ville (STP00089) sur la commune de VACQUIERS ; Approuver la demande d'aide auprès du SDEHG en vue d'obtenir un financement à hauteur de 1 026 € TTC pour que la contribution de Réseau31 soit au plus égale à 796 € TTC.
25 AVRIL 2024	
DP203	Approuver le montant d'opération de 9 383 842 € HT au 25/04/2024 ; Solliciter un complément de financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 55% des surcoûts de l'opération estimés à 949 534 €, concernant la 1 ^{ère} tranche des travaux du projet Garonne-Salat-Arize incombant à RESEAU31 pour le renforcement de l'adduction et du stockage entre Carbonne et Gensac sur Garonne supplémentaires.
Personnel (A2)	
2 Février 2024	
DP107-2024	Signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne à compter du 1er janvier 2024
11 AVRIL 2024	
DP186	Signer le contrat pour la période estivale 2024 : - ACHARD Romane à compter du 1 ^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024 - CLAVET-VIGNERES Dorine à compter du 1 ^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024 - FRACOMME Cassandra à compter du 1 ^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024 - PROUELLE Owen à compter du 1 ^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024 - ROMERO Ana à compter du 1 ^{er} août jusqu'au 31 août 2024 - BOURGEOIS Mélanie à compter du 1 ^{er} août jusqu'au 31 août 2024
6 MAI 2024	
DP211	Signer le contrat pour la période estivale 2024 : - ACHARD Romane à compter du 1 ^{er} juillet jusqu'au 31 juillet 2024 - CALVET-VIGNERES Dorine à compter du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2024 - FRANCOMME Cassandra à compter du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2024 - PROUELLE Owen à compter du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2024 - RECORDE Bastien à compter du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2024 - BOURGEOIS Mélanie à compter du 1 ^{er} au 31/8/24.

Patrimoine Affaires Générales (A3)	
8 FEVRIER 2024	
DP074	Conclure : Au profit de Réseau31, sur la parcelle cadastrée section B no1608 appartenant à M. Didier LESCURE, un acte de constitution de servitude de passage, moyennant une indemnité de 0,38 € le m2, pour une surface totale d'environ 440 m2, soit un montant total de 167,20 €. Une indemnité d'un montant de 1500 € sera également versée à M. Didier LESCURE pour l'occupation temporaire par Réseau31, d'une durée d'une année, des parcelles section B n°1053 et B n°1608 pour une surface totale d'environ 7500m², selon le tarif de 0,20 € le m². Au profit de Réseau31, sur les parcelles cadastrées section B no 509 et1240 appartenant à M. Francis RICARD, un acte de constitution de servitude de passage, moyennant une indemnité de 0,38 € le m2, pour une surface totale d'environ 1398 m2 (1360 m2 pour la parcelle section B no509 et 38 m2 pour la parcelle section B no1240), soit un montant total de 531,24 €. Une indemnité d'un montant de 1500 € sera également versée à M. Francis RICARD pour l'occupation temporaire par Réseau31, d'une durée d'une année, des parcelles section B no1032, no872, no1443, no1240 et no1055 pour une surface totale d'environ 7500 m2, selon le tarif de 0,20 € le m2. Au profit de Réseau31, sur la parcelle cadastrée section B no 490 appartenant à la commune de BERAT, un acte de constitution de servitude de passage, sans indemnité, pour une surface d'environ 295 m2
21 FEVRIER 2024	
DP130	Assurer la défense des intérêts de Réseau31 en justice, notamment en appel des jugements intervenus en 1 ^{ère} instance, dans l'affaire l'opposant à la Société Hydro-exploitations quant à l'exploitation des centrales hydroélectriques de Labastidette et de Mondavezan et à se faire assister, le cas échéant, d'un avocat. Dans ce cas, des avances pourront être éventuellement consenties en vue du règlement des honoraires.
DP131	Accepter l'indemnisation versée par l'assureur SMACL Assurances d'un montant global de 665, 10 € ; autoriser le Président de Réseau31 à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.
1 MARS 2024	
DP136	Signer tous les documents relatifs à l'établissement du contrat de revente à EDF Obligation d'achat de l'énergie électrique produite par la microcentrale du réservoir En Gala sur la commune de Bazège
5 MARS 2024	
DP144	Grever à titre gratuit, au profit de Réseau31, d'une servitude de passage de canalisations des eaux usées situées en tréfonds des parcelles suivantes : AT no75, appartenant à Mme AGUT Sylvie, pour une surface de servitude de 22 m2 correspondant à une canalisation de 7,33 mètres linéaires sur 3 mètres de large et de 2 boîtes de branchement. AT no73, appartenant à l'indivision BALS pour une surface de servitude de 26 m2 correspondant à une canalisation de 8,67 mètres linéaires sur 3 mètres de large et d'un regard. AT no5, appartenant à M. ROSSI Georges, pour une surface de servitude de 37 m2 correspondant à une canalisation de 12,33 mètres linéaires sur une largeur de 3 mètres et d'un regard. AT no107 appartenant à M. ROSSI Georges, pour une surface de servitude de 140 m2 correspondant à une canalisation de 46,66 mètres linéaires sur 3 mètres de large et d'un regard. AT no89, appartenant à M. AUSSIGNAC Roger, pour une surface de servitude de 110 m2 correspondant à une canalisation de 36,67 mètres linéaires sur 3 mètres de large et d'un regard. AT no88, appartenant à M. et Mme DIZOL, pour une surface de servitude de 90 m2 correspondant à une canalisation de 30 mètres linéaires sur 3 mètres de large et d'un regard. AT no87, appartenant à M. et Mme DIZOL, pour une surface de servitude de 72 m2 correspondant à une canalisation de 24 mètres linéaires sur 3 mètres de large d'une boîte de branchement et d'un regard. AT no64, appartenant à M. GIROUD-BIT Max et Mme GREINER Virginie, pour une surface de servitude de 350 m2 correspondant à une canalisation de 95 mètres linéaires sur une largeur de 3 à 3,70 mètres, d'une canalisation de refoulement, de 3 boîtes de branchement et de 2 regards. AT no68, appartenant à M. GIROUD-BIT Max et Mme GREINER Virginie, pour une surface de servitude de 330 m2 correspondant à une canalisation de refoulement de 110 mètres linéaires sur 3 mètres de large et d'une boîte de branchement. Les frais de rédaction des actes notariés seront à la charge exclusive de Réseau31.
11 MARS 2024	
DP123	Signer la convention d'autorisation d'utilisation des installations de traitement pour les sous-produits de l'assainissement de la station d'épuration de Villefranche-de-Lauragais pour l'année 2024 avec M. NEROCAN agissant en qualité de gérant pour le compte de la société SARL NEROCAN Vidange domiciliée ZA Borde Blanche, 20 chemin de la Camave, BP60018 31290 Villefranche-de-Lauragais.
09 AVRIL 2024	
DP184	Signer un avenant au bail commercial avec la SCI ARTIMON, portant sur l'autorisation du propriétaire bailleur, donnée à Réseau31, de créer une zone de stockage de 75,58 m², à l'arrière des bureaux de LABEGE, 79 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, sur la parcelle cadastrée AE n°53, conformément au plan annexé à l'avenant.
17 AVRIL 2024	
DP192	Approuver et de signer le contrat de fourniture d'eau brute, à partir du Girou réalimenté.

Marchés publics	
24 JANVIER 2024	
DP078	Approuver l'avenant n°1 au marché n°066A2021 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le transfert du marché au profit de l'établissement secondaire de la société CIR.
DP079	Approuver l'avenant n°1 au marché n°069A2021 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le transfert du marché au profit de l'établissement secondaire de la société CIR.
DP080	Approuver l'avenant n°1 au marché n°07012021 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le transfert du marché au profit de l'établissement secondaire de la société CIR.
DP081	Approuver l'avenant n°1 au marché n°073A2021 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives, soit le transfert du marché au profit de l'établissement secondaire de la société CIR.
DP082	Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT Maximum, en vue de procéder à la sécurisation du PR principal de Villefranche de Lauragais (caillebotis, barreaudage, renforcement...).
DP083	Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 euros HT maximum, en vue de procéder à des prestations de suivi archéologique de chantier.
DP084	Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise COLAS, concernant des travaux de branchements neufs, eaux usées, eaux pluviales et eau potable, pour un montant maximum de 100 000 € HT, limités au territoire de la CT12.
26 JANVIER 2024	
DP087	Accepter et agréer la sous-traitance modificative de l'entreprise KIPOPLUIE, concernant la fourniture et pose d'un dispositif d'étanchéité des bassins et raccord étanche pour un nouveau montant maxi. de 10 282,70€HT.
09 FEVRIER 2024	
DP113	Mener une procédure adaptée à hauteur de 11 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'abonnement à Sis Marchés, solution logicielle de marchés publics.
14 FEVRIER 2024	
DP117	Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la télésurveillance, l'acquisition, la maintenance des alarmes incendie et anti-intrusion des bâtiments de Réseau 31.
16 FEVRIER 2024	
DP137	Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'abonnement à des revues spécialisées pour les services de Réseau 31.
27 FEVRIER 2024	
DP134	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise ATELIERS DE L'ARMAGNA pour TOUJA, concernant la fourniture et pose de menuiseries aluminium, pour un montant maximum de 7 048,96 € HT.
DP135	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise RESOTOPO, pour le compte du cabinet ARRAGON, concernant la réalisation d'un levé topographique, relatif au bon de commande n° 53225, pour un montant maximum de 1 250 € HT
4 MARS 2024	
DP138	Mener une procédure adaptée à hauteur de 110 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un sac à dos de randonnée pour les besoins Réseau 31
DP139	Mener une procédure adaptée à hauteur de 340 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un GPS équipé d'un altimètre barométrique pour les besoins de Réseau 31.
DP140	Mener une procédure adaptée à hauteur de 30 000 euros HT maximum, en vue de procéder au paiement de frais liés à divers services de poste pour les besoins de Réseau31.
DP141	Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de cartons qui répondent aux directives Européennes pour les besoins Réseau31.
DP142	Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de produits de nettoyage de réservoirs pour Réseau 31.
DP154	Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 300 euros HT maximum, en vue de procéder à des prestations de plongée pour remplacer des diffuseurs pour les besoins de Réseau 31.
5 MARS 2024	
DP143	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise RESOTOPO concernant des prestations de levés topographiques rattachés en Lambert CC43 + NGF au 1/200, relatives au bon de commande n°52547, pour les besoins de Réseau 31, pour un montant maximum de 1 540 € HT.
7 MARS 2024	
DP145	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise MECAFLO pour HYDREA, concernant des travaux hydrauliques, montage et serrurerie, pour un montant maximum de 123 500 € HT.
DP146	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise METAL PROCESS pour HYDREA, concernant des travaux hydrauliques montage et serrurerie, pour un montant maximum de 143 622 € HT.
DP149	Approuver l'avenant n°1 au marché n°040P2021 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 0.6% du montant.
DP150	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise ARANTES pour HYDREA concernant des travaux hydrauliques montage et serrureries, pour un montant maximum de 237 210 € HT.

DP151	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise SUD METAL INDUSTRIE pour le compte d'AUGLANS, concernant des travaux de serrureries, pour un montant maximum de 35 785 € HT (tranche ferme du marché).
8 MARS 2024	
DP132	Approuver l'avenant n°1 au marché n°059A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations financières, soit une augmentation de 10 % du montant.
DP133	Approuver l'avenant n°1 au marché n°061A2020 ayant pour objet d'acter des adaptations financières, soit une augmentation de 10 % du montant.
11 MARS 2024	
DP152	Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder aux travaux de réhabilitation du château d'eau potable existant sur la commune de Cadours (SIE Vallée de la Save et coteaux de Cadours).
14 MARS 2024	
DP153	Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 000 euros HT maximum, en vue de procéder à un abonnement auprès d'un site internet d'enchères en ligne pour les besoins de Réseau 31.
DP156	Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 euros HT maximum, en vue de procéder au nettoyage des puits d'irrigation pour les besoins Réseau 31.
DP157	Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de recharges de gaz pour les postes à souder des sites de Réseau 31.
DP158	Approuver l'avenant n°2 au marché n°172P2022 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 1,47 % du montant.
18 MARS 2024	
DP160	Mener une procédure adaptée à hauteur de 5 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de matériels de branchement pour Réseau 31.
19 MARS 2024	
DP163	Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise DEKRA, concernant l'assistance à la réalisation du bon de commande n° 56134, pour un montant maximum de 3 606,80 € HT.
20 MARS 2024	
DP155	Mener une procédure adaptée à hauteur de 17 500 euros HT maximum, en vue de procéder à la réalisation de mesures d'empoussièrisme en fibres d'amiante sur divers chantiers et bâtiments de Réseau 31.
DP161	Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de papier pour la reprographie des services de Réseau 31.
DP162	Mener une procédure adaptée à hauteur de 2 500 euros HT maximum, en vue de procéder à la location d'une unité mobile de décontamination pour les besoins de Réseau 31.
22 MARS 2024	
DP164	Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre n°035A2021, en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la fourniture et à l'acheminement en électricité pour le compte de Réseau 31.
DP165	Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à l'exécution de travaux de création d'un système d'assainissement et de reprise du réseau d'eau potable sur la commune de Rieux Volvestre – Lot n°2 : Poste de refoulement
DP166	Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la fourniture de titres restaurants pour le compte de Réseau 31.
25 MARS 2024	
DP167	Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ATE pour TOUJA, concernant des travaux d'étanchéité de toitures, pour un montant maximum de 2 800 € HT.
27 MARS 2024	
DP169	Réseau 31 bénéficiera des services de représentation en justice d'avocats par la mise en œuvre de procédures adaptées dont le total cumulé sera inférieur à 40 000 € Hors Taxes.
DP170	Réseau 31 bénéficiera d'assistances juridiques d'avocats par la mise en œuvre de procédures adaptées dont le total cumulé sera inférieur à 40 000 € Hors Taxes.
DP172	Mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de prestations de Cyber sécurité avec SCASSI.
DP173	Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre n°110AC2022, en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et du zonage associé des communes de BILLIERE, CATHERVIELLE, GARIN et POUBEAU.
02 AVRIL 2024	
DP174	Annuler et remplacer la décision 154 du 4 mars 2024 ; mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT maximum, en vue de procéder à des prestations de plongée pour remplacer des diffuseurs.
DP175	Mener une procédure adaptée à hauteur de 5 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat d'un diable porte bouteille, pour les besoins de Réseau 31.
04 AVRIL 2024	
DP182	Approuver l'avenant n°2 au marché R00234, ayant pour objet d'acter le transfert du marché à Réseau 31.



05 AVRIL 2024	
DP180	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise L pour TOUJA concernant des prestations d'isolation
DP181	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise B pour TOUJA concernant des travaux sur amiante et démolition, pour un montant maximum de 56 321 € HT.
DP183	Mener une procédure adaptée décomposée en deux lots, sous la forme d'un marché à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder aux travaux de création d'un système d'assainissement des eaux usées sur la commune de Beateville.
09 AVRIL 2024	
DP185	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise TOPO AIRTECH concernant la réalisation du levé Bathymétrique du lac de la Balerne, pour un montant maximum de 3 950 € HT.
17 AVRIL 2024	
DP188	Mettre en concurrence les titulaires de l'accord cadre n°005AC2022, en vue de la conclusion d'un marché subséquent visant à la réalisation de dossiers réglementaires relatifs au code de l'environnement dans le cadre de la construction d'une station d'épuration sur la commune de Saint Cézert.
DP196	Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ESPACE CLOTURE, pour le compte TOUJA, concernant la fourniture et pose d'une clôture et d'un portail, pour un montant maximum de 10 481,35 € HT.
18 AVRIL 2024	
DP187	Approuver la résiliation à l'amiable du marché 009A2024, par le biais de l'avenant n° 1.
DP190	Mener une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la fourniture de matériels de branchement pour les réseaux d'eau potable gérés par Réseau 31.
DP193	Approuver l'avenant n°1 au marché n°115P2023 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 2,66 % du montant et une augmentation totale du délai de l'opération de 30 jours.
DP194	Approuver l'avenant n°1 au marché n°123P2023 ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 4,75 % du montant.
DP198	Conclure un marché de gré à gré inférieur à 40 000 € HT, sous la forme d'un accord cadre à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder aux prestations de maintenance du réseau informatique de Réseau 31
DP199	Accepter et agréer la sous-traitance de l'entreprise ATELIERS DE L'ARMAGNAC, pour le compte TOUJA concernant des prestations de menuiseries aluminium, pour un montant maximum de 29 048,97€ HT.
DP200	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise GCM, pour le compte de EIFFAGE concernant le lot de ventilation, chauffage et climatisation, pour un montant maximum de 48 000 € HT.
22 AVRIL 2024	
DP201	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise ROTGE, pour le compte de TOUJA concernant des prestations de charpente, couverture et zinguerie, pour un montant maximum de 27 330 € HT
24 AVRIL 2024	
DP202	Accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise TECHNIPURE concernant la révision majeure de la centrifugeuse sur le site de la STEP de Lévigat, pour un montant maximum de 4 716 € HT.
26 AVRIL 2024	
DP212	Mener une procédure adaptée, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la fourniture de granulats, avec ou sans transport, pour les besoins de Réseau 31 sur l'antenne d'Auriver.
DP213	Mener une procédure adaptée à hauteur de 10 000 euros HT maximum, en vue de procéder à l'achat de compteurs d'eau brute pour les besoins Réseau 31.
Juridique (A5)	
21 FÉVRIER 2024	
DP129	Avoir recours à un référé instruction avant travaux pour préserver le Syndicat de toute mise en cause consécutive aux travaux de création d'un réseau d'assainissement et de reprise du réseau d'eau potable du bourg Evêché de la commune de Rieux Volvestre et de se faire assister, le cas échéant, d'un avocat. Dans ce cas, des avances pourront être éventuellement consenties en vue du règlement des honoraires.
18 MARS 2024	
DP159	Autoriser le Président de Réseau 31 à assurer la défense du Syndicat dans l'affaire l'opposant à Mme Christelle PERDON et M. Pierre-Olivier BOUSQUET relativement à la canalisation d'évacuation des eaux pluviales implantée sur leur terrain et à se faire assister, le cas échéant, d'un avocat. Dans ce cas, des avances pourront être éventuellement consenties en vue du règlement des honoraires.

BUREAU SYNDICAL DU 18 MARS 2024**Compétences financières (B1)**

- 20240318_01 Conventions relatives à l'installation, le contrôle et l'entretien des dispositifs de lutte contre l'incendie des communes de VILLAUDRIC (CT2), CARAMAN (C19), GAURE (C19), GRAGNAGUE (CT9), MASCARVILLE (C19), MONIGAILLARD LAURAGAIS (CT9), MOURVILLES HAUTES (C19), PRESERVILLE (C19), REVEL (C19), RIEU MAJOU (C19), SAINT GERMIER (C19), TREBONS SUR LA GRASSE (C19), VALLESVILLE (C19), VAUDREUILLE (C19), VERFEIL (CT9), MAURAN (C12), MONICLAR DE COMMINGES (CT12), PALAMINY (C12), AUSSEING (C14), BENQUE DESSUS ET DESSOUS (C14), FRANCAZAL (C14), LÉSILLE DE SAINT MARIORY (C14), ANIGNAC (C15), ARTIGUE (CT15), BILLIERE (C15), BOURG D'OUAIL (C15), MELLES (C15), SAINT PAUL D'OUAIL (C15)
- 20240318_02a Convention opérationnelle pour un « Projet d'appui à la gestion municipale pour la réalisation d'un programme d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la commune de DIAMA (Sénégal)
- 20240318_02b Convention de répartition des dépenses au financement d'une opération sur un réseau unitaire de la commune de Caraman
- 20240318_03 Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation. Périmètres hydrographiques Garonne-Saint Martory, Hers-mort et Girou. Approbation des plans de répartition des eaux pour l'irrigation été 2024 et hiver 2024-2025
- 20240318_04 Déclaration du projet d'adduction et de sécurisation en eau potable Garonne, Salat et Arize (GSA) entre les communes de Carbonne et de Gensac sur Garonne

BUREAU SYNDICAL DU 02 MAI 2024**Personnel (B2)**

- 20240502_01 Prêts d'honneur

Patrimoine Affaires Générales (B3)

- 20240502_02a Projets d'agrivoltaïsme Lherm
- 20240502_02b Projets d'agrivoltaïsme Labastidette
- 20240502_03 Dispositifs de comptage sur les fontaines à eau
- 20240502_04 Défi Aussonnelle. Bail emphytéotique
- 20240502_05a Acquisition Balerne
- 20240502_05b Acquisition Saiguède
- 20240502_05c Acquisition Launac
- 20240502_05d Acquisition Carbonne
- 20240502_05e Cession Maureville
- 20240502_06 Rétrocession d'ouvrages Nailloux
- 20240502_07 Affectation de parcelles dans le domaine public Fonsorbes
- 20240502_08 Désaffectation et déclassement de biens obsolètes
- 20240502_09 Fourniture d'eau brute. Retenue de la Galage
- 20240502_10a Convention technique et financière Gragnague
- 20240502_10b Convention technique et financière Verfeil
- 20240502_10c Convention technique et financière Saint-Gaudens
- 20240502_10d Convention technique et financière Mirepoix sur Tarn
- 20240502_11 Zonage Assainissement. Vacquiers

Délégations de service public (B4)

- 20240502_12 Fin de Délégation de Service Public et reprise en régie
- 20240502_13 Protocole transactionnel KEMIRA